

## TELECONSULTATIONS

Le maintien du suivi et de la prise en charge des soins hors COVID dans un contexte de confinement peut être assuré en téléconsultation au Centre Hospitalier de Thiers.

### ❖ Une téléconsultation, qu'est-ce-que c'est ?

Une téléconsultation est une consultation réalisée par un professionnel de santé à distance. Elle s'effectue habituellement par échange vidéo sécurisé sur un ordinateur équipé d'une caméra et d'un micro ou à l'aide d'un smartphone. Dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19 une téléconsultation peut-être également proposée par simple contact téléphonique quand la situation le nécessite en conformité avec la législation.

### ❖ Qui en fait ?

Plusieurs spécialités proposent d'assurer leurs suivis en téléconsultation. Les pédiatres, les sages-femmes, les diabétologues-endocrinologues, les anesthésistes, les médecins de médecine générale, les pneumologues, les cardiologues, les urologues, etc...

La situation ne peut être évaluée que par le professionnel de santé qui jugera si votre situation relève d'une téléconsultation. Si la situation ne se prête pas à une téléconsultation, votre professionnel de santé vous invitera à le recontacter ultérieurement. En cas de besoin de prise en charge ne pouvant être différée, il vous proposera un rendez-vous en présentiel.

### ❖ Comment y accéder ?

3 cas de figure existent :

- Vous êtes déjà suivi par un spécialiste, votre rendez-vous programmé peut vous être proposé en téléconsultation. Le secrétariat concerné prend contact avec vous afin de recueillir votre accord et de définir les modalités de déroulement de la téléconsultation.
- Vous êtes déjà suivi par un spécialiste. Votre professionnel de santé peut être amené à vous contacter et vous proposer une téléconsultation. Les maladies chroniques sont principalement concernées par ce processus.
- Vous êtes orienté par un médecin traitant. Vous contactez le secrétariat concerné afin d'effectuer votre demande. Le spécialiste concerné étudie la demande et vous serez contacté afin de vous transmettre les modalités de déroulement de la prise en charge.
  - Pour les activités de gynécologie-obstétrique et de pédiatrie : contactez le secrétariat de gynécologie au 04 73 51 10 31
  - Pour les activités de diabétologie et endocrinologie : contactez le secrétariat du Point Santé au 04 73 51 12 78
  - Pour les activités du centre médico-psychologique des enfants et adolescents : contactez le secrétariat du CMPEA au 04 73 51 12 90
  - Pour les activités de psychiatrie et addictologie adultes : contactez le secrétariat de psychiatrie au 04 73 51 10 72
  - Pour les autres activités (gastroentérologie, urologie, pneumologie, cardiologie, anesthésie, médecine générale, etc.): contactez le secrétariat des consultations externes au 04 73 51 10 44

### ❖ Quelle prise en charge ?

Dans le contexte de crise sanitaire, une prise en charge à 100% de tous les cas de figure est assurée par l'assurance maladie.

*Pour tout renseignement d'ordre technique, s'adresser à Mme V. Tarrit, cadre coordinatrice en télémédecine*